

à voir plus clair !



Un dangereux retour en arrière !

D'une part, il faudra détenir un master au moment de l'admission contre un M1 précédemment. D'autre part, les lauréat-es passé-es par le master MEEF seront stagiaires à temps plein en établissement : c'est un dangereux retour en arrière !

Les lauréat-es passé-es par un master non MEEF continueront d'effectuer leur stage à mi-temps (auquel s'ajoute un mi-temps de formation à l'INSPE).

L'article complet ->



Passage du CAPES/
CAPET/concours CPE

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Situation actuelle	Étudiant-e			Étudiant-e en Master MEEF (ou autre Master)	Fonctionnaire stagiaire Mi-temps en collège/lycée + Mi-temps INSPE	T1 Temps plein en collège/lycée	T2 Temps plein en collège/lycée
Situation à partir de la session 2022	Étudiant-e			Étudiant-e en master non-MEEF		Fonctionnaire stagiaire Mi-temps en collège/lycée + Mi-temps INSPE	T1 Temps plein en collège/lycée
				Étudiant-e en Master MEEF		Étudiant-e en Master MEEF Étudiant-e Contractuel-le Alternant-e (ECA) : 6h/semaine de charge de classe	Fonctionnaire stagiaire Temps plein en collège/lycée
	Étudiant-e en Master MEEF Stage SOPA d'observation et de pratique accompagnée sans charge de classe		Étudiant-e en Master MEEF				
Étudiant-e sous contrat d'AED en pré-professionnalisation : 8h/semaine en L2 et L3 puis 6h/semaine en M1 MEEF (sans charge de classe)							

